

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2019

Présents : PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

Absents excusés : MORICE Chantal, DEGRES Odile, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice

Pouvoir : Madame DEGRES Odile donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ..15

Nombre de Conseillers présents11

Nombre de Conseillers votants12

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

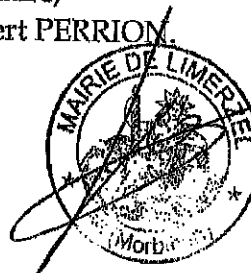
2019-07-01 - Rapport d'activité Questemberf communauté 2018

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la communauté de communes : Questemberf communauté pour l'année 2018.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres votants le-dit rapport d'activité.

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 04 juillet 2019.

Le Maire,
Gilbert PERRION



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil dix-neuf, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2019

Présents : PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

Absents excusés : MORICE Chantal, DEGRES Odile, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice

Pouvoir : Madame DEGRES Odile donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ..15

Nombre de Conseillers présents11

Nombre de Conseillers votants12

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2019-07-02 - Recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux – nouvelles modalités de composition
Suite à la circulaire préfectorale du 12 mars dernier, sur les modalités de recomposition de l'organe délibérant de Questembert Communauté pour 2020,

Suite aux avis du Bureau communautaire en séance du 16 mai 2019 et du 6 juin 2019, et suite au conseil communautaire du 17 juin 2019,

Par courrier du 18 juin 2019, Mme la Présidente informe les communes de la Communauté de Communes des modalités de recomposition du conseil communautaire suite aux élections des conseils municipaux en 2020.

Aux termes de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les conseils municipaux des communes composant l'EPCI ont jusqu'au 31 août 2019 pour délibérer afin de fixer par un accord local le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement.

Si un accord local a été valablement conclu, le Préfet constatera par arrêté la composition qui en résulte.

L'arrêté de composition du futur conseil communautaire devra nécessairement être pris par le Préfet au plus tard le 31 octobre 2019. Il entrera en vigueur lors du prochain renouvellement des conseils municipaux en mars 2020.

A l'inverse, si aucun accord local n'a été conclu avant cette date et suivant les conditions de majorité requises, la composition qui en résulte sera de droit commun.

Vu les avis du Bureau communautaire en séance du 16 mai 2019, du 6 juin 2019 et avis du conseil communautaire du 17 juin 2019, proposant un accord local pour 38 sièges, appelé « scénario 5 », composé de la manière suivante :

COMMUNE	NOMBRE DE SIEGES
Questembert	11
Malansac	3
Berric	3
Caden	3

<i>Molac</i>	3
<i>Pluherlin</i>	2
<i>La Vraie Croix</i>	2
<i>Limerzel</i>	2
<i>Lauzach</i>	2
<i>Larré</i>	2
<i>Saint Gravé</i>	2
<i>Le Cours</i>	2
<i>Rochefort en terre</i>	1
TOTAL	38

Envoyé en préfecture le 05/07/2019
 Reçu en préfecture le 05/07/2019
 Affiché le
 ID : 056-215601113-20190704-2019_07_02-DE

Il appartient à chaque conseil municipal de se prononcer sur cette proposition d'accord local, fixant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de Questembert Communauté ; ceci avant le 31 août 2019.

Les communes doivent se prononcer selon les conditions de majorité qualifiée requise, soit : les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, ainsi que par le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la proposition d'accord local pour 38 sièges, comme détaillé dans le tableau ci-dessus,
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour transmettre la présente délibération à Madame la Présidente de Questembert Communauté ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et la notifier à Monsieur le Préfet.

Pour extrait certifié conforme,
 à LIMERZEL, le 04 juillet 2019.

Le Maire,
 Gilbert PERRION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2019

Présents : PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

Absents excusés : MORICE Chantal, DEGRES Odile, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice
Pouvoir : Madame DEGRES Odile donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ..15

Nombre de Conseillers présents11

Nombre de Conseillers votants12

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2019-07-03 - Fonds de concours Application du droit des sols (ADS)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'un fonds de concours 2018 a été attribué à la commune de LIMERZEL par la communauté de commune, Questembert Communauté, pour un montant de 8 338,00€.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à affecter cette dotation aux dépenses de « construction de l'école élémentaire.

Dépenses		Recettes	
Construction de l'école - 2313	721 774,39€ HT	Fonds de concours ADS 2017	5 680,00€
		Fonds de concours ADS 2018	8 338,00€
		Subvention divers organismes	546 936,25€
		Autofinancement	160 820,14€
	721 774,39€ HT		721 774,39€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve cette proposition.

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 04 juillet 2019.

Le Maire,
Gilbert PERRION



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil dix-neuf, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2019

Présents : PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

Absents excusés : MORICE Chantal, DEGRES Odile, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice
Pouvoir : Madame DEGRES Odile donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ..15
Nombre de Conseillers présents11
Nombre de Conseillers votants12

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2019-07-04 - Devis de matériel informatique école publique Angélique Mounier

Vu la délibération n°2018-12-11 du 13 décembre 2018 approuvant la participation de la commune à l'acquisition de matériel informatique pour les écoles de Limerzel.

Suite à la consultation lancée pour l'acquisition du matériel informatique pour l'école publique Angélique Mounier, différentes entreprises ont proposé une offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de l'entreprise TBI pour un montant de 10 213,27€ HT car cette société réalise la maintenance du matériel et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 04 juillet 2019.

Le Maire,
Gilbert PERRION



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le
ID : 056-215601113-20190704-2019_07_05-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL.**

L'an deux mil dix-neuf, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2019

Présents : PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

Absents excusés : MORICE Chantal, DEGRES Odile, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice

Pouvoir : Madame DEGRES Odile donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ..15

Nombre de Conseillers présents11

Nombre de Conseillers votants12

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2019-07-05 - Devis de matériel informatique école privée Saint Sixte

Vu la délibération n°2018-12-11 du 13 décembre 2018 approuvant la participation de la commune à l'acquisition de matériel informatique pour les écoles de Limerzel.

Suite à la consultation lancée pour l'acquisition du matériel informatique pour l'école privée Saint Sixte, différentes entreprises ont proposé une offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de l'entreprise Atwoclie d'un montant de 7 321,66€ et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 04 juillet 2019.

Le Maire,
Gilbert PERRION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2019

Présents : PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

Absents excusés : MORICE Chantal, DEGRES Odile, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice
Pouvoir : Madame DEGRES Odile donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ..15
Nombre de Conseillers présents11
Nombre de Conseillers votants12

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2019-07-06 - Devis programme de signalisation horizontale

Suite à la consultation lancée pour le programme de signalisation horizontale 2019 en agglomération, différentes entreprises ont proposé une offre :

	Hélios Atlantique	SMBA	Je trace services
Parking école	1 084,65 €	303	367,5
Parking stade	1 057,70 €	760,75	911,5
Stop	3 065,00 €	812,5	871,5
Passage piétons rue de la métairie	461,00 €	561	1121,3
TOTAL HT	5 668,35 €	2 437,25 €	3 271,80 €
TVA	1 133,67 €	487,45 €	654,36 €
TOTAL TTC	6 802,02 €	2 924,70 €	3 926,16 €
	Cette entreprise a prévu des bandes podotactiles pour les passages piétons. Sans les bandes podo = HT = 3108,35€		Attention le passage piétons dans le parking école n'est pas prévu

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de l'entreprise SMBA et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 04 juillet 2019.

Le Maire,
Gilbert PERRION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2019

Présents : PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

Absents excusés : MORICE Chantal, DEGRES Odile, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice
Pouvoir : Madame DEGRES Odile donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ..15
Nombre de Conseillers présents11
Nombre de Conseillers votants12

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2019-07-07 - Devis programme de curage de fossés et dérasement

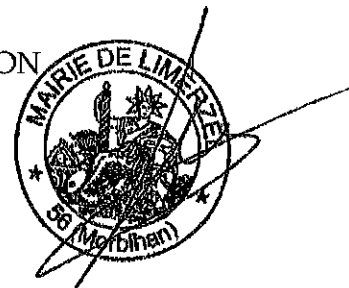
Suite à la consultation lancée pour le programme de curage de fossés et dérasement 2019, différentes entreprises ont proposé une offre :

- BVTP (Saint Marcel) : 12 250,00€ HT
- LEMEE LTP (Saint Dolay) : 10 710,00€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de l'entreprise LEMEE LTP et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 04 juillet 2019.

Le Maire,
Gilbert PERRION



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil dix-neuf, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2019

Présents : PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

Absents excusés : MORICE Chantal, DEGRES Odile, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice
Pouvoir : Madame DEGRES Odile donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ..15

Nombre de Conseillers présents.....11

Nombre de Conseillers votants.....12

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2019-07-08 - Programme voirie 2019

Suite à la consultation lancée pour le programme voirie 2019, la commission d'appel d'offre propose aux membres du conseil municipal de valider le pli de l'entreprise Charier TP suivant :

	Montant
Le Pesle	20 573,00€
Kerbrevet	14 815,00€
Montaigu	12 576,00€
TOTAL HT	47 964,00€
TVA	9 592,80€
TOTAL TTC	57 556,80€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de Charier TP.

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 04 juillet 2019.

Le Maire,
Gilbert PERRION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2019

Présents : PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

Absents excusés : MORICE Chantal, DEGRES Odile, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice

Pouvoir : Madame DEGRES Odile donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ..15

Nombre de Conseillers présents11

Nombre de Conseillers votants12

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2019-07-09 - Echange entre la commune et Monsieur Le Bot

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal de l'utilité de procéder à un échange de terrains entre la commune de Limerzel et Monsieur LE BOT qui permettrait de régulariser l'installation d'un coffret électrique. Il est proposé l'échange ci-dessous :

Vendeurs	parcelles vendues	surface cadastrales
Monsieur LE BOT	AA472	7m ²
Commune de Limerzel	AA258	22m ²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTTE qu'un échange de terrains soit opéré entre la Commune de Limerzel et M. LE BOT, DECIDE de céder à M. LE BOT, la parcelle cadastrée AA258 d'une superficie de 22 m², en échange de la parcelle cadastrée AA472, d'une superficie de 7 m² que M. LE BOT s'engagent à céder à la Commune de Limerzel.

DIT que les frais d'actes sont pris en charge par la commune

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'échange et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 04 juillet 2019.

Le Maire,
Gilbert PERRION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2019

Présents : PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

Absents excusés : MORICE Chantal, DEGRES Odile, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice

Pouvoir : Madame DEGRES Odile donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ..15

Nombre de Conseillers présents11

Nombre de Conseillers votants12

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2019-07-10 - Programme de limitation des ragondins

Dans le cadre de sa lutte contre les ragondins, les piégeurs perçoivent chaque année une subvention en fonction du nombre de prise. Le calcul pour le versement de la subvention est le suivant :

(Nombre de piégeurs x forfait par piégeur) + (Nombre de prise x Montant par prise) :

Proposition 2019

Nombre de piégeurs	Forfait par piégeur	Nombre de prise	Montant par prise
5	30,50€	89	2,50€
(5 x 30,50€) + (89 x 2,50€) = 375€ à versé en 2019			

Pour information, 166 prises avaient été déclarées en 2018.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres votants, la proposition de subvention ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 04 juillet 2019.

Le Maire,
Gilbert PERRION



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2019

Présents : PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

Absents excusés : MORICE Chantal, DEGRES Odile, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice

Pouvoir : Madame DEGRES Odile donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ..15

Nombre de Conseillers présents11

Nombre de Conseillers votants12

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2019-07-11 - Subventions à l'école privée Diwan

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les subventions suivantes :

Nom	Ville	Montant 2018	Montant 2019
Associations INTERCOMMUNALES			
DIWAN Kistreberzh	QUESTEMBERG	1 054,56 €	1 309,84€
		1 054,56 €	1 309,84 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le versement de ces subventions tel que citée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 04 juillet 2019.

Le Maire,
Gilbert PERRION



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil dix-neuf, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2019

Présents : PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

Absents excusés : MORICE Chantal, DEGRES Odile, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice

Pouvoir : Madame DEGRES Odile donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ..15

Nombre de Conseillers présents11

Nombre de Conseillers votants12

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2019-07-12 - Approbation de la convention d'accompagnement à la gestion des données personnelles proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan

Le maire expose :

En application du Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, il incombe à la collectivité, outre la désignation d'un délégué à la protection des données personnelles (DPD), de procéder à un recensement de l'ensemble des traitements de données auxquels elle a recours, ceci en vue d'établir un registre permettant de satisfaire à la nouvelle obligation de transparence. La collectivité devra ensuite déterminer les principales actions à diligenter pour assurer la conformité de ces traitements de données avec les nouveaux droits des administrés, procéder aux modifications contractuelles requises par les obligations de leurs sous-traitants et définir des processus internes de gestion des risques.

Eu égard à l'importance du travail à réaliser, il est proposé au conseil municipal de fournir à notre DPD l'appui du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, à travers une convention de prestation de services.

L'intervention du centre de gestion sera détaillée dans un plan d'intervention dédié pouvant comporter tout à la fois l'inventaire des traitements de données personnelles, l'accompagnement à mise en place du registre, l'assistance à la réalisation d'analyse d'impact sur la vie privée et l'appui à l'organisation des processus internes.

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) ;

Vu la directive (UE) 2016/680 du 27 avril 2016 relative aux traitements de données à caractère personnel en matière de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes de police et de poursuites en matière ou d'exécution de sanctions pénales ;
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
Vu la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ;

Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le
ID : 056-215601113-20190704-2019_07_12-DE

Article 1 : Approuve la convention d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan annexée à la présente délibération ;

Article 2 : Inscrit les crédits nécessaires sont au budget communal ;

Article 3 : Autorise le maire à signer ladite convention.

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 04 juillet 2019.

Le Maire,
Gilbert PERRION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2019

Présents : PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

Absents excusés : MORICE Chantal, DEGRES Odile, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice
Pouvoir : Madame DEGRES Odile donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ..15

Nombre de Conseillers présents11

Nombre de Conseillers votants12

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2019-07-13 - Vente parcelle Madame Pierson - la Pierre Blanche

Annule et remplace la délibération du 14 février 2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la volonté de Madame PIERSON d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée située lotissement de la Pierre Blanche (voir ci-dessous). Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal de vendre deux parcelles de 204m² et 94m² à Madame Pierson Nicole. Il propose que le prix de vente soit fixé à 1€/m² pour la parcelle de 204m² et invite le conseil municipal à fixer le prix pour celle de 94m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de vendre une parcelle de terrain de 204 m² pour un montant de 1,00€/m² soit 204 €, la parcelle d'une superficie de 94m² sera vendu 15€/m² avec une clause de notarial (interdiction de construction de bâtiments sur cette parcelle).
- décide que les frais seront à la charge de l'acheteur.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.
- Charge l'étude notariale Leclerc de Rochefort en Terre de la rédaction de l'acte authentique et de toutes les pièces afférentes.

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 04 juillet 2019.

Le Maire,
Gilbert PERRION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2019

Présents : PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

Absents excusés : MORICE Chantal, DEGRES Odile, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice

Pouvoir : Madame DEGRES Odile donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ..15

Nombre de Conseillers présents11

Nombre de Conseillers votants12

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2019-07-14 – Morbihan Energies : validation devis rue de la Métairie

Le conseil municipal est appelé à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Limerzel et le Syndicat Départemental d'Energie du Morbihan : Morbihan Energies.

Objet de la convention : la convention a pour objet de fixer les modalités de financement et de confier au Syndicat, maître d'ouvrage, qui l'accepte, le soin de réaliser les travaux dans le cadre de l'opération réalisée sur la commune de Limerzel aux conditions techniques fixées aux articles ci-après.

Nature de l'opération : effacement rue de la métairie – fils torsadés

Financement de l'opération : l'estimation prévisionnelle s'élève à 74 900,00€ HT. Ce montant prévisionnel est susceptible, le cas échéant, de réajustement à la fin des travaux.

		Montant	TVA charge demandeur
Montant prévisionnel de l'opération	A	74 900,00€	4 260,00€
Montant plafonné HT de l'opération	B= 74 900,00€		
Contribution du SDEM	C = 50% de B	37 450,00€	4 260,00€
Contribution du demandeur	A - C	37 450,00€	4 260,00€
	TOTAL	41 710,00€	

Nature de l'opération : effacement rue de la Métairie – fils nus

Financement de l'opération : l'estimation prévisionnelle s'élève à 23 900,00€ HT. Ce montant prévisionnel est susceptible, le cas échéant, de réajustement à la fin des travaux. La participation est calculée selon les modalités financières énoncées ci-dessous :

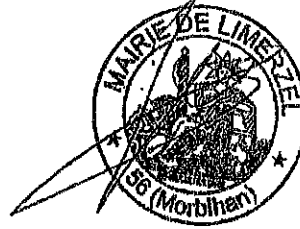
		Montant	TVA charge du demandeur
Montant prévisionnel de l'opération	A	23 900,00€	1 180,00€
Montant plafonné HT de l'opération	B= 23 900,00€		
Contribution du SDEM	C = 70% de B	16 730,00€	1 280,00€
Contribution du demandeur	A - C	7 170,00€	1 280,00€
	TOTAL		8 450,00€

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide la
entre la commune et Morbihan Energies.

Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le
ID : 056-215601113-20190704-2019_07_14-DE

Pour extrait ce
à LIMERZEL, le 04 juillet 2019.

Le Maire,
Gilbert PERRION.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2019

Présents : PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

Absents excusés : MORICE Chantal, DEGRES Odile, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice

Pouvoir : Madame DEGRES Odile donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ..15

Nombre de Conseillers présents11

Nombre de Conseillers votants12

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2019-07-15 – Achat du terrain zone de Bodien

Annule et remplace la délibération n°2019-02-02 – du 14 février 2019

Vu le projet de construction d'un nouveau cabinet médical situé dans le parc d'activités de Bodien

Vu la nécessité d'acquisition d'un terrain dans le parc d'activités de Bodien

Vu la proposition de division proposée par Questembert communauté : le terrain cédé sera prélevé sur la parcelle communautaire cadastrée ZP 330. La surface définitive sera connue à l'issue d'une opération de redécoupage cadastral

La commune accepte d'acquérir une partie de la parcelle suivante :

- section ZP n°330 sise Parc d'activités de Bodien, d'une contenance de 1 100m² au prix de 6€/m²

Le montant de TVA ainsi que les frais notarial seront à la charge de l'acquéreur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de la parcelle sise Zone de Bodien d'une superficie de 1 100 m² au prix de 6€/m²

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces s'y afférentes

- Charge l'étude notariale Leclerc de Rochefort en Terre de la rédaction de l'acte authentique et de toutes les pièces afférentes.

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 04 juillet 2019.

Le Maire,
Gilbert PERRION.

